

Année scolaire 2024/2025

N° de Séance : 4

Procès-verbal du Conseil d'établissement Séance du 3 avril 2025

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre avec l'annonce de la participation en visioconférence de M. Bertat, COCAC adjoint (non encore connecté). Un enregistrement audio de la séance est autorisé par les membres présents afin de faciliter la rédaction du compte-rendu, sous contrôle du Référent informatique et Délégué à la protection des données, dans le strict respect de la RGPD. Une autorisation d'enregistrement est signée par tous les participants. L'enregistrement sera détruit une fois la transcription effectuée. Les participants sont invités à éteindre leurs téléphones conformément au huis clos de la séance.

21 membres présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil

Le PV de la séance précédente est soumis à relecture, les modifications suivantes sont proposées et acceptées :

- Point 1.2 : reformulation de « tous les personnels concernés par le bornage de 6 ans » en « tous les personnels renouvelant leur détachement ».
 - Point 1.5 : remplacement de « début juillet » par « fin juin ou début juillet ».
 - Point 3 : reformulation de l'introduction sur les ponts du mois de mai. Il est précisé que les 3 jours autour du 1^{er} mai ne compensent pas la longueur du trimestre, contrairement au pont de la Pentecôte. La mention « cela permettra des respirations » est maintenue, avec l'ajout d'une note sur la demande spécifique des personnels.
- **Vote** : Le PV ainsi corrigé est adopté à l'unanimité (21 votants)

Connexion de Laurent Bertat (22 votants)

Déclaration liminaire du SNES/FSU lue par les représentants du personnel.

Déclaration liminaire de l'ALI lue par le Président de l'ALI, M. Sabri Khelif.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Point sur les inscriptions 2025-2026

Le Chef d'établissement présente une situation globalement dynamique, avec une hausse des inscriptions comparée à l'année précédente à la même période :

- 246 paiements des droits d'inscription enregistrés (contre 191 à cette date en 2024).
- Disparités selon les niveaux :
 - TPS : progression (11 inscrits contre 4).
 - PS : niveau encore faible (42 inscrits).
 - GS et élémentaire : progression dans tous les niveaux.
 - Secondaire : bonnes dynamiques, notamment en 4e, 2nde (20), 1re (18), et terminale (8).

Une incertitude demeure sur les départs, notamment en lien avec les orientations post-3^{ème} et post-2^{nde}, et le contexte d'accès aux filières sélectives espagnoles, toujours inchangé malgré des démarches engagées auprès des autorités catalanes.

Des ajustements de structure sont envisagés :

- Pas de fermeture de classe en maternelle si la tendance se confirme.
- Fermeture d'une division de CE1 prévue.
- La structure définitive sera communiquée lors du CE de juin

1.2 Intentions d'orientation (fin de seconde)

À ce stade, 5 familles envisagent un retour dans le système éducatif local, et 5 familles projettent un départ vers un autre établissement français. Ces données sont à prendre avec précaution (vœux multiples).

Focus sur les filières :

- **STMG :**
 - 12 pré-positionnements, auxquelles s'ajoutent 13 recommandations de conseil de classe. Évolution positive par rapport à 2024 (4 vœux seulement).
 - Le Proviseur indique qu'il maintient la filière pour une année supplémentaire, afin d'accompagner cette dynamique. Il remercie les élèves et l'équipe enseignante de STMG pour leur mobilisation, production de vidéos et actions de valorisation.
 - Besoin de sensibilisation interne évoquée concernant les stéréotypes persistants sur cette filière (la journée pédagogique de fin d'année ou les journées de pré-rentrée pourraient être l'occasion de former/informer les enseignants).
- **BFI :**
 - 66 pré-positionnements internes ; 6 demandes externes.
 - Possibilité d'ouvrir **deux divisions** à l'étude, sous réserve d'un travail fin sur les profils, les motivations, et les niveaux linguistiques (anglais, espagnol, catalan).
 - Actuellement, manque de vivier identifié pour enseigner la matière ACL en anglais.
 - Ainsi, aucune décision n'est prise à ce stade, les demandes seront étudiées attentivement.
- **Choix de spécialités :**
 - Trop précoce pour une analyse détaillée.
 - Beaucoup d'élèves ont encore 4 vœux formulés.
 - Une forte demande en NSI, mais avec une volatilité observée.

1.3 Montée cylindrique au collège

Mme Vallier-Gay présente la réflexion en cours sur l'organisation retenue pour la rentrée 2025

- Pour favoriser la continuité des actions de remédiation sociale et de lutte contre le harcèlement (sociogrammes, heures de vie de classe, TEI), les groupes-classes seront conservés entre la 6e et la 5e, puis entre la 4e et la 3e.
- Le brassage sera donc conservé entre la 5e et la 4e ainsi qu'entre la 3e et la 2de.
- Des ajustements à la marge sont toujours possibles pour des situations individuelles ou en cas de déséquilibre de groupe.
- Les parents d'élèves indiquent que, précédemment, des arguments inverses leur avaient été présentés. Le point crucial ici est cependant la bonne mise en place du projet TEI et la possibilité d'organiser des activités de cohésion.
- L'organisation des classes à enjeux maritimes évolue : elles seront définies uniquement pour les 4e et sur recrutement spécifique similaire à ce qui se faisait déjà.

1.4 Calendrier de fin d'année scolaire 2024-2025

Un document est présenté, incluant examens, conseils de classe, événements divers.

Points d'attention :

- Semaine du 19 au 23 mai 2025 : Selectividad (pour élèves candidats à l'entrée des universités espagnoles), Epreuves orales de la section européenne anglais et écrits Histoire-géographie et Approfondissement Culturel et Linguistique du BFI.
- Semaine du 2 au 6 juin : forte densité d'épreuves (oraux BFI, oraux des spécialités LLCER, évaluation des compétences expérimentales en Physique-Chimie et SVT, épreuves pratiques de NSI, oraux français, grand oral). Un travail minutieux est mené pour éviter les chevauchements dans les convocations des élèves.
- Des ajustements d'emplois du temps et mobilisations de salles sont à prévoir. Les cours sont maintenus pour les autres niveaux, mais avec adaptations.

Cérémonie de fin d'études des terminales : elle se tiendra dans l'établissement le jeudi 19 juin, sera ouverte à plus de représentants par famille sous conditions (voir vote sur une participation financière des familles, cf. *infra*).

1.5 Stages de seconde

- Ils ont lieu du 10 au 20 juin 2025 ; l'oral de restitution est prévu le 25 juin.
- 43 conventions signées à cette date ; 6 offres de stage transmises par des parents.
- Des offres seront mises à disposition des élèves au CDI au mois de mai.

1.6 Logiciel Pronote : bulletins, notes et dépendance numérique

Points soulevés :

- Réflexion en cours sur l'usage de Pronote en 6e/5e : proposition de réserver l'accès aux parents, les élèves utilisant leur agenda papier.
- Aucune modification récente des paramètres de visibilité des notes ; une évolution technique imposée par Pronote est possible et sera vérifiée.
- Suppression des coefficients, des moyennes les plus basses/hautes pour éviter la mise en concurrence.

- Bulletins au lycée transmis avec un léger décalage post-conseil (48 heures au mieux) pour permettre les vérifications et modifications nécessaires, et transmettre ensuite le document réglementaire de manière officielle et généralisée.

Incident relevé : sur une classe de terminale, cette année, des changements de notes et appréciations après le conseil de classe ont été constatés, causant du stress chez les familles en pleine période *Parcoursup*. Cette situation exceptionnelle s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs malheureux : l'absence (renouvelée à plusieurs reprises) d'un enseignant, ne permettant pas de transmettre la correction et la transmissions à temps des copies du bac blanc, la tenue des conseils de classe à des dates déterminées par la remontée des bulletins sur *Parcoursup*, les enjeux d'orientation liés à cette période de l'année et à ce niveau. Une solution a néanmoins été trouvée à temps.

Remerciements des parents : la remontée automatique des bulletins vers *Parcoursup* a été saluée comme une avancée majeure, fruit d'un travail important des équipes administratives et de M. Bihel, Provisoire-adjoint.

2. QUESTIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

2.1 Présentation et adoption du compte financier 2024

Cadre général et contexte

Le compte financier 2024 porte sur l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, à cheval sur deux années scolaires. Cette spécificité impacte la lecture de certains postes de dépenses, notamment ceux liés aux bourses scolaires. Le contexte est marqué par une baisse notable des effectifs (2 764 élèves au 3 avril 2025), une rationalisation continue des dépenses, et la fin de la première phase du projet immobilier (rénovation du gymnase).

Éléments clés du compte financier

- **Dépenses globales exécutées** : 24,36 M€, soit 96 % du budget initial de 25,42 M€.
 - **Masse salariale PDL (recrutés locaux)** : contenue à 9,49 M€, après restructuration interne et suppression de postes.
 - **Masse salariale résidents (détachés)** : en hausse mécanique de 3 % à périmètre constant, en raison de l'évolution du point d'indice, de l'ISVL, et des progressions de carrière (GVT).
 - **Fonctionnement** : 5,19 M€, également exécuté à 96 %. Les hausses concernent la restauration scolaire et les dépenses pédagogiques, maintenues à un haut niveau.
 - **Investissements** : 2,12 M€, en nette baisse hors projet gymnase. Rationalisation importante sur les autres postes justement afin limiter l'impact sur la trésorerie et favoriser le financement de la phase 2 du projet immobilier (restauration).
- **Recettes globales exécutées** : environ 22,7 M€, avec un taux d'exécution de 95% et proche de 100 % pour les recettes de fonctionnement.
 - **Droits de scolarité, DPI et demi-pension** : environ 19,89 M€, représentant 90 % des recettes totales. L'augmentation des tarifs (+4,7 % à la rentrée 2024) a compensé partiellement la baisse d'effectifs.
 - **Subventions AEF / État français** : 800 000 € d'AFT reçus (sur 2 M€ attendus), le solde de 1,2 M€ ayant été versé en février 2025.
 - **Autres recettes** : notamment locations diverses (gymnase, tennis), cafétéria, voyages scolaires (hausse de 60 %).

Points saillants

- **Résultat de l'exercice 2024** : excédentaire, à 353 000 € (contre -1 M€ en 2023), malgré l'absence du solde d'AFT. Avec ce solde, le résultat aurait avoisiné 1,5 M€.
- **CAF (capacité d'autofinancement)** : 1,55 M€.
- **Fonds de roulement** : 4,26 M€ (baisse liée aux travaux du gymnase).
- **Trésorerie** : 5 M€, renforcée en 2025 par le versement de l'AFT.

Analyse détaillée

- **Maîtrise des dépenses** :
 - **Baisse du coût journalier** : de 58 813 € (2023) à 58 208 €.
 - **Coût annuel par élève** : 7 985 € (contre 7 903 € en 2023).
 - **Coût annuel des dépenses pédagogiques par élève** : 376 € (342 € en 2023).
 - **Diminution significative de certaines lignes** : dépenses santé, communication (répartition différente des dépenses liées au centenaire), électricité, gaz.
- **Hausse de certaines charges** :
 - **Restauration** : nouveau contrat dès septembre 2023, coût plus élevé.
 - **Suppléances** : forte augmentation (+200 000 €), en lien notamment avec la volonté de renforcer les remplacements au secondaire.

Dans ce cadre, le FSU-Snuipp a envoyé une question diverse interrogeant la pertinence de faire appel aux services de Randstat : communication désagréable, manque de respect des collègues alors que la tâche est compliquée.

La FSU-Snuipp tient à préciser que les collègues recrutés par Randstat assument leur mission d'enseignement de la même manière alors que leur salaire est bien moindre.

M. Pelletant répond que le pôle RH se renseignera sur ces possibles problèmes liés à la communication et dont le pôle RH n'avait pas connaissance ni eu aucun retour . Il explique que la différence de salaire entre contrat Randstat ou contrat LFB s'explique du fait déduction de l'IRPF pour les premiers du fait du droit espagnol qui impose à la source en Espagne alors que les enseignants sous contrat LFB sont imposables en France et n'ont pas de déduction d'IRPF. Il ajoute qu'il va continuer d'investiguer sur la différence au niveau du salaire mais selon lui les grilles de rémunération sont les mêmes. Pour ce qui est de se passer des services de Randstat, il conclut que cela n'est vraiment pas possible pour l'instant. le pôle RH n'est pas en capacité d'absorber cette charge supplémentaire de travail.
 - **Téléphonie** : régularisation opérée avant changement d'opérateur prévu en 2025.
- **Masse salariale** :
 - **PDL** : stabilisée, moindre évolution de la masse salariale (+0.84%) pour la première fois depuis 3 ans.
 - **Résidents** : PRR en hausse de 116 000 € (+3 %) à périmètre constant et de la rémunération accessoire (HSE/HSA, etc...) de 77 500 € (+28%).
 - **Suppléances** : augmentation nette sur les trois catégories de personnels, en particulier les personnels techniques, en raison d'arrêts de longue durée.
 - **Taux de couverture de la masse salariale par les recettes** : 80 % du total (54 % PDL, 26 % résidents).
- **Recouvrement et créances** :
 - **Restes à recouvrer** en légère hausse (droits de scolarité) mais situation maîtrisée.
 - **Créances douteuses** : baisse de 151 000 € à 111 000 € ; effort salué du service gestionnaire.

Bourses et exonérations

- **Bourses AEFÉ** : baisse drastique de 36 % (653 000 € en 2024 contre 989 000 € en 2023), sans explication formelle à ce stade, si ce n'est le durcissement des critères d'exigibilité, et sans doute une présence moindre des familles à revenus modestes au LFB.
- **Exonérations/abattements** : augmentation mécanique (liée à la hausse des frais de scolarité) pour les enfants de personnels PDL (exonérations) et des familles en général (abattements). Montant total de la charge déduite des recettes : 600 000 € en 2024.
- **Caisse de solidarité** :
 - Dons des familles : +60 000 € (hausse).
 - Moindre mobilisation en 2024 (absence de situations de décès), mais hausse attendue pour 2025.
 - Régularisation comptable opérée pour mise en conformité avec les recommandations des commissaires aux comptes (nouvelle modalité de traitement comptable des dons).

Perspectives

- **Phase 2 du projet immobilier (restauration)** : coût estimé à 6,2 M€ (en attente d'une estimation chiffrée mise à jour par les architectes), à financer d'ici 2026–2027.
- **Besoin de financement complémentaire** : 2 à 2,5 M€ à négocier avec l'AEFE (séminaire prévu à Paris avec la direction) pour compléter le financement du projet.
- **Report du projet de rénovation du hall d'accueil.**
- **Réflexion à mener sur le niveau d'effectif cible du lycée** (retour aux niveaux de 2012).

Vote

Le compte financier 2024, déjà approuvé sans réserve par le conseil d'administration de l'AEFE, est présenté à titre consultatif au conseil d'établissement.

Résultat du vote :

- Pour : 16
- Abstention : 5
- Contre : 0

Le compte financier est donc approuvé à la majorité.

Remerciements

L'Agent-comptable secondaire salue le travail des équipes comptables et du service de gestion pour la qualité des documents et le pilotage budgétaire. Il s'agissait de sa dernière présentation du compte financier avant son départ. Il a confirmé que sa successeuse, Mme Chloé Martin, prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2025.

Départ de Mme Guiboud Ribaud, 20 votants

2.2 Voyages et sorties scolaires

Approbation des voyages scolaires 2024–2025

Le conseil d'établissement doit se prononcer sur trois nouveaux voyages inscrits pour l'année scolaire en cours. Le tableau de suivi habituel a été actualisé. Les voyages suivants ont été présentés :

1. **Voyage n° 29 : Jeux de la Zone Europe Ibérique – Madrid (5–9 mai 2025)**
 - **Vote** : le voyage est adopté à l'unanimité (20 voix pour)
2. **Voyage n° 30 : Trail à Valgorguina – Catalogne (10–11 mai 2025)**

- **Vote** : le voyage est adopté à l'unanimité (20 voix pour)

3. Voyage n°31 : Ambassadeurs en herbe – Porto (19–21 mars 2025)

- **Vote** : le voyage est adopté à l'unanimité (20 voix pour)

À noter également :

- **Participation au sommet des Nations Unies à Nice (juin 2025)** : une « classe à enjeux maritimes » a été retenue, mais faute d'informations précises à ce stade (durée, nombre d'élèves, coûts), ce projet sera soumis au vote du CE de juin si la participation est confirmée.

Approbation des premiers voyages 2025–2026

Deux projets ont été présentés de manière anticipée pour l'année scolaire 2025–2026 afin d'optimiser les réservations et d'alléger les coûts :

1. Voyages d'intégration en sixième – Saint-Cyprien (15–19 septembre 2025) : attention, deux groupes (début de semaine/fin de semaine)

- **Vote** : le voyage est adopté à l'unanimité (20 voix pour)

2. Voyage BFI terminale – Londres (5–7 février 2026). NB : Coordination avec le calendrier scolaire : engagement à ne pas positionner le bac blanc pendant cette période

- **Vote** : le voyage est adopté à l'unanimité (20 voix pour)

2.3 Conventions

Deux conventions avec le **club de tennis** étaient initialement prévues à l'ordre du jour :

- Une **convention de location des terrains de tennis**,
- Une convention relative à la **gestion quotidienne pendant le tournoi de tennis annuel**

Toutefois, ces documents sont encore à l'étude par les avocats du club et ne sont pas revenus signés dans les délais. Leur examen et leur approbation sont donc **reportés au conseil d'établissement de juin 2025**.

Départ de Mme Sabata, 19 votants

2.4 Tarifs annexes – Cérémonie de fin d'études

Point sur l'ajout d'un tarif spécifique lié à la **cérémonie de fin d'études des élèves de terminale**.

Situation actuelle et évolution proposée :

- Jusqu'en 2023, la cérémonie était organisée en partenariat avec l'ancien prestataire de restauration (Serunion), qui offrait cette prestation dans le cadre du contrat.
- Depuis 2024, avec le changement de prestataire (Sodexo), l'ensemble des coûts liés à l'événement (restauration, logistique, matériel, etc.) est à la charge du lycée.
- En 2024, la cérémonie a réuni environ 1 000 personnes pour un coût total d'environ 30 000 euros, intégralement financé par le LFB.

Proposition du Proviseur :

Création d'un tarif par personne pour la cérémonie de fin d'études, à 30 euros par invité supplémentaire. Le LFB prendrait à sa charge uniquement la participation de l'élève de terminale. Chaque famille pourrait ensuite participer avec le nombre souhaité de personnes, mais en payant pour chaque personne.

Débat :

Les échanges ont porté sur :

- L'opportunité de faire payer toute personne autre que l'élève, mesure qui ne fait pas consensus (ni auprès des parents, ni auprès des personnels), malgré le coût que représente la prise en charge par l'établissement.
- L'opportunité d'intégrer ou non les deux accompagnateurs dans les frais d'écolage (option écartée pour des raisons de transparence et d'équité tarifaire).
- L'importance de maintenir un événement accessible à tous, sans surcoût subi en fin d'année.
- La prise en charge symbolique par le LFB, considérée comme une reconnaissance du parcours des élèves.
- La clarification du statut des deux personnes invitées : il s'agira de deux accompagnateurs sans condition de lien parental strict, permettant ainsi souplesse et inclusion (grands-parents, fratrie, etc.).
- La nécessité de préciser cette ligne tarifaire dans la grille des tarifs annexes.

Vote :

La formulation adoptée est la suivante :

Création d'un tarif annexe pour la cérémonie de fin d'études : 30 euros par personne supplémentaire, au-delà des deux accompagnateurs pris en charge pour chaque élève de terminale.

- **Vote :** le tarif ainsi défini est adopté à l'unanimité (19 voix pour)

Départ de M. Bertat, 18 votants

3. Règlement intérieur de la commission d'aides sociales

Le Chef d'établissement introduit ce dernier point de séance en soulignant que la commission d'aides sociales n'est pas une instance réglementaire des établissements scolaires, mais qu'il est apparu nécessaire, au fil des années et de l'expérience acquise, de lui donner un cadre de fonctionnement clair et partagé à travers l'adoption d'un règlement intérieur.

a) Contexte et objectifs

La commission, bien que non institutionnelle au sens réglementaire, joue un rôle essentiel dans l'instruction et l'attribution des aides issues de la caisse de solidarité. Le cadre écrit vise à faciliter les prises de décision, notamment dans des cas complexes, et à renforcer la cohérence et la transparence de l'action sociale de l'établissement. Ce règlement s'appuie sur des modèles existants dans d'autres établissements du réseau AEFÉ, avec des adaptations au contexte local.

b) Modifications apportées après envoi du document

Des ajustements ont été apportés après une dernière relecture par les membres de la commission. Les principales modifications sont les suivantes :

- **Article 1** – Composition : remplacement de la mention « pour le niveau concerné » par la possibilité que l'ensemble des adjoints, directeurs ou CPE soient présents, pour permettre le traitement de dossiers familiaux impliquant plusieurs niveaux.
- **Article 8** – Cadre de l'aide accordée :
 - Ajout d'une mention : « L'aide peut être cumulée avec d'autres aides extérieures à l'établissement (à l'exception des bourses, cf. article 6) ».
 - Suppression d'un paragraphe redondant indiquant une aide maximale de 95 %, afin d'éviter la confusion avec les règles fixées aux articles précédents.

c) Points débattus

Périodicité et anticipation

- La commission se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Chef d'établissement, et autant que nécessaire selon les dossiers.
- Cette régularité permet une meilleure anticipation, notamment pour les voyages scolaires, dont les demandes d'aide doivent parfois être examinées rapidement.
- En cas de demande en attente, un sursis de paiement peut être accordé à la famille jusqu'à décision de la commission.

Aide exceptionnelle d'urgence

- L'article 7 introduit une possibilité d'aide d'urgence, à la discrétion du Chef d'établissement, dans la limite de 1 000 € par famille.
- Cette aide ponctuelle permet de répondre à des situations imprévues, en attendant la prochaine réunion de la commission. Elle est systématiquement communiquée à la commission suivante.

Cas particulier : décès d'un parent

- Le règlement prévoit une prise en charge des frais de scolarité pendant trois trimestres, avec un ajustement possible sur deux années scolaires (jusqu'à 5 trimestres).
- Cette mesure vise à offrir une stabilité temporaire à la famille, tout en restant dans des limites budgétaires raisonnables.

Communication et accessibilité

- L'adoption de ce règlement facilite la communication des décisions auprès des familles et permet aux fédérations de parents d'élèves d'expliquer plus clairement les modalités d'accès à la caisse de solidarité.
- Le service de facturation joue un rôle important dans la détection et l'orientation des familles en difficulté, en lien étroit avec la Direction et les associations de parents.

Souplesse et évolutivité

- Le règlement est modulable : il pourra être révisé en conseil d'établissement, si des ajustements sont jugés nécessaires à l'avenir.

d) Adoption

Le règlement intérieur de la commission d'aides sociales est soumis au vote.

- **Vote** : le règlement est adopté à l'unanimité (18 voix pour)

La séance est levée à 21h05

La secrétaire de séance

AS Vallier-Gay, assistée de l'IA

Le Provisur

J Bastianelli



Déclaration liminaire

Mesdames, Messieurs,

Nous prenons aujourd'hui la parole pour dénoncer deux réalités préoccupantes qui fragilisent notre établissement : la banalisation des actes racistes, de la violence et les inégalités flagrantes dans l'attribution des aides de l'AEFE.

D'une part, nous constatons que le racisme s'installe insidieusement dans notre quotidien, trop souvent minimisé ou ignoré. Les moqueries, insultes et discriminations à caractère raciste ne suscitent pas toujours la réaction ferme qu'elles devraient entraîner. Le lycée, en tant que lieu d'apprentissage et de formation des citoyens de demain, ne peut rester passif face à ces dérives. Il est impératif de renforcer les actions de sensibilisation, de prévention et de sanction pour garantir un espace sûr et respectueux pour tous.

D'autre part, nous souhaitons attirer l'attention sur l'inégalité des aides de l'AEFE. Alors que ce réseau se veut garant de l'équité et de l'accès à l'éducation pour tous, nous observons un traitement à deux vitesses. Certains établissements bénéficient d'un soutien significatif, tandis que d'autres peinent à obtenir une aide à la hauteur de leurs besoins.

Lors de la visite de la directrice de l'AEFE, nous avons tenté d'alerter sur cette situation critique, mais nous avons reçu une fin de non-recevoir. Pourtant, notre établissement traverse une période difficile, avec une perte de près de **10 % de nos élèves ces dernières années**. Face à cette réalité préoccupante, nous espérons une écoute attentive et des engagements concrets, mais nous avons été malheureusement déçus par l'absence de réponses à la hauteur des enjeux.

Ces deux problématiques, bien que différentes, reposent sur une même exigence : celle de la justice et de l'égalité. Nous ne pouvons tolérer que le racisme devienne une norme anodine, tout comme nous ne pouvons accepter une gestion inéquitable des ressources censées garantir l'accès à l'éducation pour tous.

Nous appelons donc à des mesures concrètes, à une prise de conscience collective et à une réévaluation des pratiques, tant au sein de notre établissement que dans le cadre plus large de l'AEFE. Car ce n'est qu'en luttant contre ces inégalités que nous pourrions garantir un lycée et un réseau véritablement inclusifs et équitables.



En ouverture de ce conseil d'établissement, les représentant·es des personnels souhaitons dénoncer la rupture de dialogue au sein de l'AEFE.

Aujourd'hui devait se tenir le Comité Social d'Administration de l'Agence. Mais l'ensemble des organisations syndicales représentatives, à l'initiative de la FSU, ont décidé de le boycotter, afin de dénoncer les dérives de la direction en matière de dialogue social.

Nous leur exprimons ici notre soutien, et alertons l'ensemble de la communauté éducative du LFB quant à la situation : les organes consultatifs mis en place au sein de l'Agence ne sont pas accessoires. Au-delà du fait qu'elles sont une obligation réglementaire et que leur fonctionnement est encadré par des textes de loi, on ne peut imaginer de bonnes décisions sans concertation réelle avec les représentant·es des personnels, sans être à l'écoute de celles et ceux qui font vivre le réseau au quotidien. Il y a des besoins et des difficultés qu'il faut entendre. Tout comme il faut savoir être à l'écoute des retours et des alertes émanant du terrain concernant les conséquences des décisions prises, quelles qu'en aient été les intentions initiales.

Refonte de l'ISVL/ICCVL ; avantage familial sous forme d'un chèque éducation finançant les établissements privés concurrents, et ne couvrant pas l'intégralité des frais de scolarité comme la loi l'y oblige ; non-perception des indemnités statutaires ne permettant pas aux détaché·es de percevoir des augmentations salariales déjà trop faibles ; bornage des détachements ; suppression de postes de titulaires détaché·es ; non-publication des postes susceptibles d'être vacants ; changement de calendrier des recrutements... Arrêtons là une liste qu'on pourrait continuer encore longtemps.

Force est de constater que, depuis un moment, la discussion tourne au monologue, que les sujets de débat sont autant de points de blocage, et que les singes de la sagesse, sourds, aveugles et muets, semblent avoir été consacrés comme modèle de gouvernance.

La situation est devenue inacceptable, et les conséquences se font ou se feront sentir non seulement pour les personnels, mais également pour les élèves et leurs familles : augmentation mécanique des frais de scolarité à la mesure du désengagement de l'État, difficulté croissante de recrutement, instabilité des équipes enseignantes, méconnaissance du système local ou français, rupture de continuité des projets pédagogiques...

Même sur des sujets a priori simples, nous sommes face à un mur : aujourd'hui la formation en secourisme des 3^e au LFB est à l'arrêt car le nouveau mode de paiement nous impose de rattraper les heures de cours. Quelle formulation employer pour essayer de faire comprendre que c'est impossible, quand bien même on le voudrait, quand on a des groupes de spécialité constitués d'élèves venant de 7 classes différentes, et que les emplois du temps des élèves comme des enseignant·es sont déjà pleins ?

Au mois de mars nous avons alerté la direction de l'AEFE au moyen d'une action dite "carton jaune". Cette semaine, c'est une mobilisation "carton rouge" qui a lieu à travers tout le réseau. Nous le disons avec fermeté : la reprise du dialogue est indispensable. Nous aurons fait notre possible pour éviter d'en arriver à un point de rupture.

Chèr·es membres du conseil d'établissement, si la direction de l'Agence ne réagit pas rapidement, il ne restera plus aux personnels que la grève comme moyen d'action pour se faire entendre.